



Québec, le 15 juin 2015

Madame André-Anne Gagnon  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les  
changements climatiques  
6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au  
Saguenay-Lac-Saint-Jean (questions du DQ27 du 15 juin 2015)**

Madame,

La commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des  
renseignements complémentaires, vous soumet la question suivante :

Pour quelle(s) raison(s) le MDDELCC a-t-il décidé de ne pas inclure les  
aspects liés au dimensionnement de la fosse et à la stabilité des excavations  
de la mine à ciel ouvert (aspects géotechniques) de cet ouvrage dans sa  
directive 3211-16-07?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 18 juin prochain, compte  
tenu de l'échéancier dont la commission dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions  
d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission